



Syndicat National de l'Éducation Physique
de l'Enseignement Public
Fédération Syndicale Unitaire

14 rue Papu
35000 RENNES
s3-rennes@snepfusu.net

Vannes le, 13 novembre 2014

à, Monsieur le Recteur de l'académie de Rennes
96 rue d'Antrain
CS 10503
35705 RENNES CEDEX 7

Objet : Avancement d'échelon des professeurs d'EPS

Monsieur le Recteur,

Prochainement devrait se tenir la CAPA d'avancement d'échelon des professeurs d'EPS et nous souhaitons vous faire part d'un certain nombre de préoccupations et de demandes.

Le ministère fait perdurer un système d'avancement différencié qui ne règle aujourd'hui aucun problème et n'engendre souvent qu'injustices et aigreurs auprès de nos collègues. Comment justifier qu'a priori 7 professeurs EPS sur 10 seront exclus du grand choix, ont-ils démérité ?

Nous continuons à ce sujet de revendiquer un avancement d'échelon au meilleur rythme pour tous qui, à l'identique de nombreux autres corps, serait plus en phase avec la nécessité du travail en équipe et de la coopération indispensable dans nos métiers.

Par ailleurs comme l'avancement se fonde sur le cumul des notes pédagogiques et administratives, nous souhaiterions disposer avant la CAPA de quelques éléments qui nous paraissent indispensables :

Le nombre d'inspections de l'année précédente (comparé aux années antérieures),

La répartition des inspections par genre et par échelon,

Le nombre d'enseignants ayant une note pédagogique relevant d'une inspection de plus de 5 ans

La moyenne des notes pédagogiques et administratives par genre et par échelon,

La proportion par genre et par échelon des collègues promus au grand choix et au choix,

Un comparatif des notes pédagogiques et administratives des Titulaires Remplaçants avec celles des titulaires

Ces éléments, vous l'aurez compris, viennent dans la suite de la loi du 12 mars 2012 (notamment son volet sur les discriminations). Nous souhaitons que la vigilance soit de mise sur les questions de discrimination dans les carrières. En effet on ne peut que rappeler le différentiel inacceptable dans notre discipline EPS des promus à l'agrégation par liste d'aptitude : sur les 30 dernières années, ce sont 495 hommes qui ont été promus pour 188 femmes. Nous ne croyons pas malheureusement que cette discrimination soit réservée à cette seule opération de gestion et à notre seule discipline. Les éléments que nous vous demandons nous permettront donc d'exercer une vigilance toute particulière sur la question de l'égalité Femmes/Hommes dans les carrières. C'est d'ailleurs une recommandation du protocole d'accord sur l'égalité professionnelle qui demande dans sa mesure 4 que l'on puisse «présenter chaque année un bilan devant les CAP des données sexuées concernant les avancements de grade et les promotions des agents publics».

Dans l'attente de vos réponses, veuillez agréer, Monsieur le recteur, nos sincères salutations.

Pour le secrétariat académique
Anne GILET
Commissaire paritaire académique du SNEP-FSU

Copie à Monsieur le secrétaire général
Copie à monsieur le Directeur des Ressources Humaines
Copie à monsieur le Chef de service de la Division des Personnels Enseignants